

[Accueil](#)
[Revenir à l'accueil](#)
[Collection Boite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)
[Collection Boite_002-7-chem | \[Exécutions publiques ?\] Item](#)
[Dautricourt \(P.\) — La criminalité et la répression au Parlement de Flandres au XVIIIe siècle \(1721-1790\). \(Thèse pour le doctorat, sciences juridiques\), 1912. \[photocopie\]](#)

Dautricourt (P.) — La criminalité et la répression au Parlement de Flandres au XVIIIe siècle (1721-1790). (Thèse pour le doctorat, sciences juridiques), 1912. [photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0239

SourceBoite_002-7-chem | [Exécutions publiques ?]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Dautricourt, La criminalité et la répression au Parlement de Flandres au XVIIIe siècle \(1721-1790\) 1912](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

P. Daunoucourt. Criminel et repenti
au Procès de Pa.

240

— 269 —

ploit, au cours de ses opérations, de l'instrument qui avait servi au criminel à consommer son lorfait, hache, pelle, barre de fer, etc... (1).

Voici comment dut périr une servante accusée d'avoir assassiné sa maîtresse avec prémeditation, et que la Cour condamna le 11 mai 1772 (2) par arrêt réformant partiellement une sentence des échevins de Cambrai :

«... La Cour a mis et met l'appellation et la sentence dont a été appellé au néant, émendant, pour les cas résultants du procès, condamne ladite D... a être livrée entre les mains de l'exécuteur de la haute justice pour la conduire et mener dans un tombereau servant à enlever les immondices dans tous les carrefours et lieux accoutumés de ladite ville, ayant devant elle et derrière le dos un placard où sera écrit en gros caractère : « Servante meurtrière de sa maîtresse et voleuse » et devant la principale porte et entrée de l'église paroissiale de Saint-Martin, faire amende honorable en chemise, nue-tête et nuds-pieds, la corde au col, tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, et là, à genoux dire et déclarer que méchamment, horriblement, proditoirement et de dessein prémedité, dans la vue de voler ladite Delaleu sa maîtresse, elle l'aurait assassiné avec le coupret de la cuisine de sa maison, dont elle se repent, demande pardon à Dieu, au Roi et à justice ;

« Ce fait, être conduite dans le même tombereau sur un échafaud qui sera dressé sur la place publique du

(1) V. par exemple 4 février, 11 août, 25 novembre 1755.

(2) 1772, c'est-à-dire une vingtaine d'années avant la Révolution.



